

Rendons à César...

Objekttyp: **Corrections**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **63 (1971)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si ce plan ne pouvait pas être réalisé, nous exigerions alors que le versement de prestations reste garanti pour les assurés de la génération transitoire également dans l'éventualité où une institution privée de prévoyance est liquidée ou affronte des difficultés financières.

«³ La législation fondée sur les anciens articles 34quater et 32bis, 9^e alinéa, demeure en vigueur jusqu'à l'adoption de la nouvelle législation.

Pas d'observations.

Telles sont, Monsieur le Conseiller fédéral, les observations et propositions que cet avant-projet appelle. Par le lancement de trois initiatives, le peuple suisse a affirmé sa volonté de mettre sur pied une prévoyance vieillesse, survivants et invalidité généreusement conçue. Nous avons l'obligation de respecter cette volonté et de soumettre au peuple une solution conçue avec audace, et dans un esprit de progrès. Nous ne doutons pas que vous examinerez nos propositions et remarques avec la plus grande attention et avec la plus large ouverture d'esprit.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de notre haute considération.

Union syndicale suisse

Le président: Ernest Wüthrich
Le secrétaire: Fritz Leuthy

Parti socialiste suisse

Le président: Arthur Schmid,
Le président de la Commission de
politique sociale: Richard Müller

Rendons à César...

Dans notre numéro 6/7 1971 de la *Revue syndicale* nous avons publié un article de M. Jean Neuhaus intitulé «Le problème de l'information et de la communication dans l'entreprise». Malheureusement, nous avons omis d'indiquer la source. Il s'agissait d'une publication parue dans la *Revue économique et sociale*. Dont acte. Nous prions les responsables de la «RES» d'excuser ce fâcheux oubli.

Rédaction